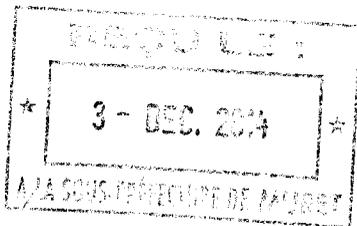


Nombre de membres

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents 0
- représentés 0

Date de la convocation : 15/11/2014



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 novembre 2014

OBJET : Participation au fonctionnement de la piscine couverte de Rieux-Volvestre.

L'an deux mille quatorze et le 20 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BATAILHOU-VILLET Evelyne, BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José..

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

- Vu la délibération en date du 17 juin 2014 du Conseil Municipal de Rieux-Volvestre décidant la fermeture de la piscine couverte de Rieux-Volvestre à compter du 31 décembre 2014, compte-tenu de sa difficulté à en soutenir seul le financement de son fonctionnement ;
- Vu le vœu prononcé par la Communauté de Communes du Volvestre en date du 23 octobre 2014 demandant à chaque commune membre de bien vouloir participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 1€/habitant comme préconisé par la commission de travail mise en place à cet effet ;
- Considérant que cette piscine couverte est un service public plébiscité par toutes les tranches d'âge de la population (écoles, associations, instituts médicaux, particuliers ...) ;
- Considérant que l'apprentissage de la natation est inscrit au programme scolaire ;
- Considérant que cette participation financière doit être matérialisée par une convention entre les communes de Bax et Rieux-Volvestre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De s'engager, pour une durée de 5 ans, à participer aux frais de fonctionnement de cette piscine couverte à hauteur de 1€/habitant/an (en complément des éventuelles locations de bassin) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférent à ce dossier avec la commune de Rieux-Volvestre ;
- De demander à la commune de Rieux-Volvestre de fournir annuellement un bilan financier et d'activité de ce bassin ;

*La présente délibération certifiée exécutoire
a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 3/12/2014*

Le Maire, P.BEDEL

